

1883

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

la construction d'un bâtiment des postes, des télégraphes et des téléphones à Bellinzone.

(Du 6 octobre 1924.)

I.

Par arrêté fédéral du 12 juillet 1912, un crédit de 133 600 francs a été ouvert pour l'achat d'un emplacement de 2402,50 m², destiné à la construction d'un hôtel des postes, des télégraphes et des téléphones à Bellinzone. Il s'agissait, par un acte de prévoyance, d'assurer à la Confédération la possession d'un terrain avantageusement situé à la rue de la gare et se prêtant bien à la construction d'un nouveau bâtiment postal dans le chef-lieu du canton du Tessin. Mais la question même de la construction ne se posait pas immédiatement, parce que le bail conclu par l'administration des postes, pour les locaux de service qu'elle occupait, la liait encore jusqu'au 30 novembre 1921. Ce n'était donc que pour cette dernière date que le nouvel édifice devait être achevé.

La nécessité de procurer à la poste, au télégraphe et au téléphone des locaux plus convenables et répondant mieux aux exigences du service, est déjà exposée en détail dans le message du 28 mai 1912 relatif à l'achat du terrain. Elle découle en première ligne de l'insuffisance des locaux actuels, par rapport à l'exécution normale du service, à la place disponible et aux conditions hygiéniques. Les bureaux du télégraphe et du téléphone sont séparés de ceux de la poste et se trouvent dans un immeuble de la place « Collegiata ». Ils sont également insuffisants pour le service du téléphone. Cet état de choses, qui, déjà en 1912, faisait envisager comme nécessaire la prochaine construction d'un bâtiment fédéral des postes à Bellinzone, existe encore aujourd'hui et s'est, dès lors, aggravé. Malgré la guerre mondiale et ses fâcheuses conséquences, le trafic postal, télégraphique et téléphonique de Bellinzone a repris, en général, un développement réjouissant, ce qui ressort des données statistiques ci-après :

Poste.

	1901	1913	1923
Objets ordinaires de la poste			
aux lettres	1 789 164	2 122 243	2 203 770
Objets inscrits de la poste			
aux lettres	52 448	88 887	149 660
Journaux	1 660 729	1 338 195	2 834 255
Colis	204 328	264 612	233 659
Mandats de poste et chèques			
postaux	38 384	58 346	92 774
Produit de la vente de timbres-poste	72 410	225 840	300 957

Télégraphe.

Télégrammes, arrivants et partants	26 671	27 602	19 285
--	--------	--------	--------

Téléphone.

Abonnés	47	196	413
Conversations locales	7 762	67 140	177 149
» interurbaines	27 899	97 253	242 584
» de transit	—	—	104 099

Si le nombre des télégrammes a diminué pendant la dernière période décennale, comme c'est généralement le cas partout, le trafic téléphonique a, par contre, pris une extension telle qu'il devient impossible de retarder davantage l'aménagement de locaux plus spacieux et plus convenablement installés. On a fait face, il y a quelques années, aux exigences les plus pressantes en déplaçant le service de construction du bureau des téléphones, ce qui a permis un léger agrandissement de la centrale. Mais cette solution ne peut toutefois être considérée que comme pis-aller.

La section de Bellinzone de la direction des télégraphes du VI^e arrondissement, récemment fusionnée avec le bureau des téléphones, est actuellement installée en partie dans un immeuble situé vis-à-vis de l'office télégraphique, en partie dans des locaux à côté de cet office. Il n'est pas besoin de démontrer l'évidence des avantages qui résulteraient de la réunion, dans un seul édifice, des services postaux, télégraphiques et téléphoniques (exploitation et administration).

Les locaux de service actuels de la direction postale d'arrondissement et du bureau de poste principal de Bellinzone se trouvent dans un immeuble appartenant à la commune de Bellinzone et destiné à être transformé en bâtiment scolaire.

En 1919, les autorités communales de cette ville, renonçant à leur droit de résilier le bail arrivant à échéance le 30 novembre 1921, voulurent bien consentir à le prolonger encore pour une durée de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1926; cela à seule fin de ne pas mettre la Confédération dans la nécessité inéluctable de construire un nouveau bâtiment à un moment où les circonstances étaient exceptionnellement défavorables. Les prix très élevés des matériaux et de la main-d'œuvre, de même que la situation financière difficile de l'administration des postes, auraient exigé, dans l'exécution des travaux de construction, une parcimonie poussée à la limite du possible et il eût fallu se contenter d'un bâtiment édifié, intérieurement comme extérieurement, avec la plus extrême simplicité. Le coût n'en serait pas moins demeuré très élevé et hors de proportion avec le résultat obtenu, aussi n'aurait-on pas manqué de trouver, après quelques années, qu'il eût été préférable de retarder encore un peu la construction afin d'avoir, à moins de frais, un édifice plus conforme à l'esthétique, plus solidement construit et répondant mieux au but désiré. Grâce à la bonne volonté de la commune de Bellinzone, il a été possible d'attendre ce moment plus favorable. Mais il est maintenant arrivé et la nouvelle construction doit aujourd'hui être entreprise, car la commune a un urgent besoin, pour son usage, des locaux qu'elle loue à la poste; elle n'est donc pas en mesure de consentir à une nouvelle prolongation de bail.

Le renvoi de la construction à cinq ans plus tard a permis aussi de préparer les plans avec les soins les plus minutieux et de prévoir toutes les conditions nouvelles résultant de la réorganisation des services d'exploitation introduite ces dernières années. Il va sans dire que, dès le début, il fut tenu compte d'une certaine augmentation future du trafic pour la fixation des dimensions des différents locaux. Mais, en outre, il a été voué une attention toute spéciale à la création de possibilités d'agrandissement, pour l'avenir, par une disposition judicieuse et appropriée de ces locaux.

L'emplacement acheté en 1912 ne suffit plus pour permettre des installations satisfaisant aux besoins et correspondant à l'importance du trafic actuel. En plus de la cour postale proprement dite, il est nécessaire de prévoir une cour spéciale, qui servira de place de travail au service de construction du bureau des téléphones, et autour de laquelle seront groupés les magasins du matériel de construction des lignes. Cette seconde cour devra être praticable pour les camions-automobiles et pourvue, en conséquence, d'une voie

d'accès appropriée. A cet effet, il est indispensable de faire l'acquisition de deux petites propriétés, situées en limite sud, dans la Via della Posta, ayant ensemble une superficie de 896 m² et appartenant aux « Eredi Cattò » et aux « Eredi Brunel ». Cet agrandissement permettra, en même temps, de tenir la voie ouverte à des extensions futures. Enfin, il rendra possible l'aménagement, à proximité immédiate du bâtiment principal des postes, d'un petit emplacement planté d'arbres et orné de massifs gazonnés, ce qui paraît indiqué par le caractère même du bâtiment à construire. En effet, celui-ci, en qualité de siège des administrations d'arrondissement des postes, télégraphes et téléphones de la Suisse italienne, deviendra un édifice public important de la ville de Bellinzône et il convient qu'il ait un certain aspect représentatif, sans dépasser, dans sa décoration extérieure, les limites d'une simplicité de bon aloi.

Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'arriver à une entente avec les possesseurs des deux propriétés en cause au sujet du prix de vente de celles-ci. Si un arrangement à l'amiable ne pouvait intervenir à cet égard, il y aurait lieu de procéder par voie d'expropriation, car la nécessité de l'acquisition est démontrée par l'exposé qui précède.

II.

Le projet de construction prévoit les locaux et dimensions ci-après :

A. Bâtiment principal.

Sous-sol :

installation de chauffage et soute à charbon .	112 m ²
magasins, ateliers, remises et caves	325 »

Rez-de-chaussée :

locaux d'exploitation de la poste, avec hall pour guichets, cases à serrure et consignation des télégrammes	649 »
---	-------

1^{er} étage :

locaux de la direction d'arrondissement postal	355 »
--	-------

2^e étage :

locaux d'exploitation du télégraphe et du téléphone et bureaux du chef de section avec service d'administration	371 »
---	-------

Combles :

appartement du concierge et locaux pour archives	118 m ²
espace sous le toit utilisable comme archives.	

B. Bâtiment-annexe.

(Remises avec galerie de communication.)

Rez-de-chaussée inférieur (sud) :

garage pour camions automobiles	80 m ²
magasins pour matériel de ligne et atelier	144 »

Rez-de-chaussée supérieur (nord) :

remises pour la poste	183 »
magasin pour matériel roulant et atelier	93 »

Les deux cours auront les superficies suivantes :

cour inférieure pour le bureau des téléphones	330 m ²
cour supérieure pour l'administration des postes	380 »

La disposition plus précise des locaux ressort des plans de construction et du devis détaillé y relatif. Ce dernier prévoit un chiffre total de dépenses de construction de 1 380 000 francs.

L'architecture des façades a donné lieu à un concours restreint, auquel ont été invités à prendre part, sur propositions des autorités communales de Bellinzone, MM. les architectes Conti, Brunel et Brenni. Le projet Brenni, remanié par la direction des constructions fédérales, a servi de base à l'établissement des plans définitifs.

Comme matériaux de construction, l'emploi du granit est prévu pour les façades du rez-de-chaussée, jusqu'au bandeau du premier étage y compris. Le portail principal, les encadrements des fenêtres du premier et du second étage, les bossages d'angles et la corniche principale, à l'exception de la saillie, seront en calcaire de Castione, appelé aussi « marbre de Castione ». Cette pierre, plus claire et d'un ton plus doux que le granit, se couvre avec le temps d'une belle patine jaune, ainsi qu'on peut le voir à la façade principale de la cathédrale de Bellinzone. Ce calcaire de Castione est aussi employé dans la construction de l'hôtel de ville de Bellinzone, actuellement en voie d'exécution. Les autres surfaces des murs seront crépies.

* * *

En nous référant à l'exposé qui précède, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien approuver le projet d'arrêté ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 6 octobre 1924.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, CHUARD.

Le chancelier de la Confédération, STEIGER.

(Projet.)

Arrêté fédéral

concernant

la construction d'un bâtiment des postes, des télégraphes et des téléphones à Bellinzone.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 6 octobre 1924,

arrête :

1. Un crédit de 1 380 000 francs est accordé pour la construction d'un bâtiment des postes, des télégraphes et des téléphones à Bellinzone.
2. Le Conseil fédéral est autorisé à faire l'acquisition des propriétés Cattò et Brunel, d'une superficie de 896 m², contiguës à l'emplacement de cette construction et qui sont nécessaires pour agrandir la place et créer le dégagement indispensable.
3. Le présent arrêté, n'étant pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.
4. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécuter.

**Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction d'un
bâtiment des postes, des télégraphes et des téléphones à Bellinzone. (Du 6 octobre 1924.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	1883
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.10.1924
Date	
Data	
Seite	488-493
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 087

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.